

L'âge de la retraite

Monsieur Jean-Marie TESTON a, en 2006, fait valoir ses droits à la retraite. Nous lui souhaitons qu'il en profite de longues années.

Cette occasion nous a permis d'exhumer des archives deux documents concernant l'un de ses lointains prédécesseurs

§§§

Délibération

Réunion de conseil du 6 novembre 1921

Session ordinaire

/-----/

M le Maire expose au conseil que M Galerneau Jean cantonnier de la voirie rurale est incapable vu son âge (82 ans) de remplir ses fonctions ; propose de le remplacer par M Barbarit Adrien domicilié à Ligrion.

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition de M le Maire et désigne M Barbarit Adrien comme cantonnier de la voirie rurale avec entrée en fonction à la date du 15 octobre 1921 .

§§§

Arrêté municipal

Commune de Ste Radegonde des Pommiers

**Nous maire de la commune de Ste Radegonde des Pommiers canton de Thouars
département des Deux-Sèvres**

Vu l'article 88 de la loi du 5 avril 1884

Vu la délibération du conseil municipal du 6 novembre 1921

Considérant que M. Galerneau Jean cantonnier de la voirie rurale âgé de 82 ans est hors d'état de continuer ses fonctions en raison des infirmités résultant de son âge

Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir à son remplacement

Arrêtons

Art.1^{er}. Monsieur Barbarit Adrien cultivateur à Ligrion est nommé cantonnier de la voirie rurale à partir du 15 octobre 1921

Art.2 Le présent arrêté sera notifié après avoir été visé par M. le sous Préfet.

En mairie de Ste Radégonde le 10 novembre 1921

Le maire

1936 et les congés payés étaient encore loin ! La sécurité sociale devra attendre 1946 et la retraite à 60 ans qui osait y rêver !